

DECRET N° 2003-089 DU 11 MARS 2003

Portant approbation du budget
prévisionnel du Port Autonome de
Cotonou (PAC) pour l'exercice 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,-
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 89-306 du 23 juillet 1989 portant approbation des statuts du Port Autonome de Cotonou ;
- Vu** le décret 2001-349 du 06 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Sur** rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel du Port Autonome de Cotonou (PAC) pour l'exercice 2003 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 mars 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,


Joseph Sourou ATTIN.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
MAEP 4 AUTRES MINISTRES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO 1.